

SYNTHÈSES DES ÉTUDES DE LA RECHERCHE

Une exploration de la complémentarité environnementale entre types d'aires protégées au Kenya

L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire a clairement démontré que les interventions humaines ont bouleversé l'ensemble des écosystèmes de la Terre et que la perte de biodiversité qui en résulte compromet un large éventail de services écosystémiques dont l'humanité a besoin (EM, 2005). Dans ce contexte de crise sans précédent (UICN, 2010), les aires protégées (AP), qui constituent depuis longtemps la pierre angulaire de la préservation de la biodiversité, doivent jouer un rôle central (Bruner et al., 2004). Selon la définition de l'UICN, une aire protégée (AP) est « un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés » (Dudley, 2008). Les AP ne forment toutefois pas un ensemble homogène. En partant du critère de propriété, trois catégories principales d'AP peuvent par exemple être différenciées : les AP publiques, appartenant à l'État ou à des agences publiques; les AP privées, qui sont la propriété d'individus ou de sociétés détenant des titres de propriété foncière ; et les AP communautaires, appartenant collectivement à des communautés. Si nombre de travaux ont été réalisés pour comprendre l'efficacité de chacune de ces différentes catégories d'AP, il semble que l'on se soit assez peu intéressé aux effets écologiques directs et indirects de leur présence combinée. L'étude présentée ici se propose de combler cette lacune (cf. Elliott et al., 2014) en utilisant le concept de complémentarité environnementale.

L'étude s'appuie sur le cas du Kenya du fait du large spectre de types d'AP qui y sont présentes. La méthodologie retenue s'appuie sur une série d'entretiens, une revue de la littérature et des études de cas à l'échelle de paysages dans les écosystèmes de l'Ewaso Nyiro et du Mara (situés respectivement dans le centre et le sud du Kenya).

Le rapport complet peut être téléchargé sur : http://librairie.afd.fr/exploring-environmentalcomplementarity-between-types-of-protectedareas-in-kenya-3/





Un cadre analytique permettant de comprendre la complémentarité environnementale entre types d'aires protégées

Aucun article ne définit la complémentarité environnementale entre différents types d'AP. Dans le cadre de cette étude, elle a été définie comme étant « la plus-value procurée par la juxtaposition d'aires protégées communautaires, privées et publiques du point de vue de la réalisation de résultats écologiques souhaitables définis au niveau local, national ou international ».

Un cadre conceptuel a été établi pour son analyse (cf. schéma *infra*). Il part du postulat que l'objectif d'un réseau d'AP (partie gauche du diagramme) est de produire des résultats positifs pour l'environnement (partie droite du diagramme). L'ampleur des progrès réalisés par le réseau d'AP est déterminée

par six facteurs sous-jacents (indiqués dans l'hexagone au centre du diagramme), eux-mêmes soumis à l'influence de facteurs ou chocs externes (par exemple, la crise économique mondiale, le changement climatique).

Ce cadre d'analyse a permis l'étude des différents moyens par lesquels les AP privées, communautaires et publiques peuvent s'aider mutuellement à progresser vers des résultats écologiques souhaités.

La complémentarité environnementale à l'œuvre

Des complémentarités importantes ont ainsi été identifiées au sein de chacune des six dimensions décrites dans le cadre analytique. Prenons deux exemples pour illustrer comment cela se passe.

UN CADRE ANALYTIQUE PERMETTANT DE COMPRENDRE LA COMPLÉMENTARITÉ ENVIRONNEMENTALE ENTRE TYPES D'AIRES PROTÉGÉES Contribution aux résultats souhaités Complémentarité lesultats environnementaux vises nternationaux, nationaux, locaux entre types d'AP Résultats sociétaux visés Économique **Financement** Aires protégées publiques Renforcer, Aires protégées privées Diversifier, Écologique Législative Sécuriser Aires protégées Sociocommunautaires Gestion politique Six facteurs sous-jacents de complémentarité environnementale

- (i) La dimension écologique étudie l'accroissement de la superficie protégée, de la connectivité entre les aires, des types d'habitats ou de la diversité des espèces couvertes par le réseau que peut permettre la présence conjointe de différents types d'AP.
- (ii) La dimension économique s'intéresse aux bénéfices économiques additionnels ou aux gains d'efficience (liés à une réduction des coûts) dus à la présence conjointe de différents types d'AP. Plus la réussite économique du système est importante, plus ce dernier devient viable et peut alors favoriser l'obtention de résultats écologiques souhaités.
- (iii) La dimension du financement aborde la diversification et l'augmentation des financements obtenus par les AP ainsi que la réduction des risques perçus d'investissement dans ce secteur, engendrés par la présence conjointe de différents types d'AP.
- (iv) La dimension législative analyse en quoi l'existence conjointe de différents types d'AP peut favoriser l'élaboration de cadres législatifs directement ou indirectement favorables à la conservation de la biodiversité.
- (v) La dimension managériale ou de gestion évalue en quoi la présence conjointe de différents types d'AP renforce la gestion de chacun des types d'AP et du réseau dans son ensemble du fait de gains de compétences et d'expertise, mais aussi d'une plus grande efficacité des systèmes de gestion mis en œuvre.
- (vi) La dimension sociopolitique analyse enfin en quoi l'existence conjointe de différents types d'AP peut accroître le soutien politique et/ou social par différents groupes de parties prenantes au système global d'AP.



Source: Les auteurs

Concernant la dimension « financement », les gestionnaires des AP privées et communautaires de l'Ewaso ont indiqué avoir levé des fonds en faisant valoir le fait qu'ils soutiennent les efforts de conservation engagés par les AP publiques (en augmentant la connectivité et en réduisant les pressions sur les AP publiques). De plus, certaines AP privées se sont beaucoup investies pour soutenir les efforts de recherche de financements des AP communautaires et ont constaté que cela les aidait à lever également des fonds pour elles-mêmes, tout particulièrement lorsqu'elles ciblent les fonds de développement. La présence d'une combinaison d'AP pourrait donc permettre à chaque type d'AP d'avoir une meilleure « histoire » à présenter pour la collecte de fonds et pourrait donc accroître le montant des fonds potentiels disponibles pour la préservation de l'environnement.

Concernant la dimension « gestion », il a été dit que les différents types d'AP ont des réseaux de renseignement et de sécurité qui se complètent. Les gardes communautaires non armés qui gèrent les AP communautaires s'appuient sur les rangers employés par l'État, qui eux sont armés pour contrer, et si nécessaire arrêter, les criminels dangereux. Toutefois, les patrouilles dans les AP communautaires sont mieux acceptées lorsqu'elles comptent des membres des communautés. Cette combinaison de rangers employés par l'État et de rangers privés ou communautaires conduit à une plus grande sécurité générale à la fois pour la biodiversité et les populations locales.

Au-delà de la complémentarité environnementale qui a été mise en évidence au sein de chacune des six dimensions, l'étude a également révélé des complémentarités intéressantes entre ces différentes dimensions. Par exemple, dans le cas de l'Ewaso, les AP communautaires sont jugées importantes en raison de leur légitimité sociale. De plus, parce qu'elles génèrent des retombées économiques pour la communauté locale, elles sont susceptibles de susciter l'intérêt pour la biodiversité et la protection de la nature. Les AP communautaires ne sont toutefois pas suffisantes à elles seules. Elles ne sont pas toutes gérées avec le même degré de professionnalisme et, si des opportunités économiques plus favorables devaient apparaître, il n'y a pas de garantie que la conservation soit perçue comme une utilisation optimale des terres.

Les AP privées sont, quant à elles, appréciées pour leur souplesse et leur réactivité aux situations nouvelles. Elles ont fait leurs preuves en matière de protection de la faune sauvage et sont perçues comme étant efficaces et bien gérées. Les AP privées sont jugées efficaces en matière d'obtention de financements, souvent du fait des réseaux personnels et d'affaires de leurs propriétaires, de leur engagement personnel et de leur passion. Les AP privées sont aussi perçues comme étant de bons voisins par les communautés locales environnantes à qui elles peuvent offrir des perspectives d'emploi et renforcer leur sécurité. Cependant, comme les AP communautaires, elles ne sont pas considérées comme suffisantes à elles seules, en partie parce qu'elles ne sont pas assez nombreuses et de dimension suffisante pour constituer une solution pérenne en soi. Il a également été souligné que, s'agissant de propriétés individuelles, elles ne sont pas toujours perçues comme ayant un ancrage local et ne bénéficient donc pas du même soutien sociopolitique que peuvent avoir les AP communautaires.

Les AP publiques sont perçues comme peu sujettes à de brusques revirements d'objectifs étant donné leur mission politique de protection de la faune sauvage. Elles assurent donc une continuité et une sécurité de long terme pour les objectifs de protection à l'échelle nationale – au moins en termes de politiques générales – alors que la volonté politique sur le terrain n'est pas toujours aussi forte. Les AP publiques constituent également le fondement du secteur touristique du Kenya. Quant aux inconvénients des AP publiques, est rapporté, dans un certain nombre de cas, leur manque d'appui populaire. Une limite supplémentaire est le niveau insuffisant de ressources allouées pour leur gestion et donc la mauvaise performance en matière de protection de certaines d'entre elles.

Conclusions et recommandations

Les résultats soulignent le fait que la polarisation fréquente du débat, consistant à plaider pour un modèle d'AP plus que pour un autre, est peu pertinente. Ils indiquent qu'il est nécessaire et utile de surmonter ces controverses caricaturales afin d'encourager un débat centré sur la complémentarité des AP. L'étude souligne plus précisément le rôle important, et actuellement sous-estimé, des AP















publiques. L'ensemble des parties prenantes rencontrées les considèrent comme un pilier capital de la conservation. Bien qu'essentielles, elles n'en demeurent pas moins insuffisantes en elles-mêmes. L'étude a montré que les autres types d'AP peuvent être abordés comme un soutien aux AP publiques. Elle suggère que la diversité de types d'AP doit être considérée comme un avantage pour la conservation, plutôt que le contraire. Elle indique également qu'il existe un éventail complexe de complémentarités entre AP communautaires, publiques et privées : les différences entre types d'AP en matière de capacité de gestion, d'aptitudes du personnel, d'acceptabilité sociale, d'accès à des ressources financières, de produits touristiques et de ressources écologiques, etc., poussent à la construction de complémentarités synergiques qui contribuent indéniablement à renforcer l'ensemble du secteur des AP.

L'étude nous invite à ne pas nous cantonner à une vision restrictive des outils de gestion environnementale, mais au contraire à élargir nos perspectives. Quelle que soit la catégorie d'outils considérés, les AP dans notre cas, elle se décline en de multiples versions, inhérentes à la pluralité et à la diversité des contextes dans lesquels les outils sont utilisés. Aucun outil n'est intrinsèquement meilleur qu'un autre. Comme le démontre l'étude, cette diversité des outils, ici la diversité des AP, produit des complémentarités et contribue à l'obtention de résultats environnementaux.

L'étude montre aussi qu'opposer les instruments réglementaires (tels que des AP publics dans notre cas) et les instruments économiques (tels que des AP privés) ou plus participatifs (tels que des AP communautaires) est d'un intérêt limité dans le contexte de la gestion environnementale. Les

frontières entre les différents outils de gestion sont en effet floues. Bien qu'utiles, les classifications restent toujours trop rigides pour refléter la complexité du réel. Elles doivent être nuancées et leurs caractéristiques doivent être précisées au regard des particularités du contexte dans lesquelles elles sont analysées.

En ce qui concerne plus spécifiquement les bailleurs, la complémentarité peut les aider à financer les réseaux d'AP de manière plus stratégique et efficace. L'étude pose les bases d'une approche du type diagnostic, qui a pour vocation d'éclairer les processus décisionnels tout en stimulant le dialogue avec les partenaires. Elle invite les bailleurs à prendre en compte les réseaux d'AP dans leur ensemble au lieu de considérer les AP individuellement, au cas par cas. L'étude montre qu'en termes de doctrine, les bailleurs n'ont pas intérêt à privilégier, a priori, un type donné d'AP plutôt qu'un autre. C'est plutôt l'objectif environnemental et la reconnaissance du rôle essentiel des AP dans la gestion durable de la biodiversité qui doivent être à la source de la doctrine des bailleurs.

Pour conclure, nous pensons que ces perspectives présentent non seulement des fondements prometteurs d'une meilleure réflexion en matière de politiques publiques sur les AP, mais également les bases de nouvelles façons de penser et d'agir pour tous les acteurs, directement impliqués dans la gestion et le développement escompté des aires protégées. Si la complémentarité environnementale ne peut directement accroître la superficie terrestre protégée par les AP, nous pensons que cette notion peut servir de guide utile pour optimiser les résultats environnementaux finaux obtenus.

• RÉFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES •

Bruner, A.G., R. E. Gullison et A. Balmford (2004), "Financial Cost and Shortfalls of Managing and Expanding Protected-Area Systems in Developing Countries", BioScience 54 (12): 1119-1126.

Dudley, N. (éd.) (2008), Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées, UICN, Gland.

Elliott J., H. Gibbons, D. King, A. King et T. Leménager (2014), Exploring Environmental Complementarity Between Types of Protected Areas in Kenya, Focales n° 19, AFD, Paris.

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (2010), "Why is Biodiversity in Crisis?" [article Web publié à l'adresse suivante : http://www.iucn.org/iyb/about/biodiversity.crisis/].

Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (EM) (2005), Ecosystems and Human Well-Being. Current State and Trends, Volume I. Findings of the Condition and Trends Working Group, The Millennium Ecosystem Assessment Series (sous la direction de R. Hassan, R. Scholes et N. Ash).

QUESTION DE DÉVELOPPEMENT est une publication de la direction exécutive des études et recherches de l'AFD qui présente les synthèses des études, évaluations et recherches initiées ou soutenues par l'AFD. Cette série a pour objectif de résumer le questionnement, la démarche, les enseignements et les perspectives de l'étude présentée. Ce faisant, elle vise à ouvrir de nouvelles pistes d'action et de réflexions. Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD ou de ses institutions partenaires.

Directeur de la publication : Rémy RIOUX. Directeur de la rédaction : Gaël GIRAUD. Agence Française de Développement : 5, rue Roland Barthes - 75598 Paris Cedex 12.

Dépôt Légal : Avril 2017 : ISSN 2271-7404 · Conception : NOISE · Réalisation : Eric THAUVIN

